

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 16/2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12/09/2022****OBJET : demande de financement européen pour le projet de signalétique**

L'an deux mille vingt deux et le douze septembre à quatorze heure, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs PERRET Nicolas, MALHERBE Eric, THIOT Jacques, BRUN Roger, VIGIER Urbain, PAGES Josyane.

Étaient absents : CHAYLA Valérie

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°27/2018 en date du 17/09/2018

La commune de Marchastel a engagé une mission afin de répondre aux besoins en matière de signalisation. La loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) entrée en vigueur en 2012, a profondément réformé le régime concernant la publicité extérieure dans l'optique de réduire les nuisances visuelles et d'améliorer le cadre de vie et le paysage. La majorité des publicités signalant les activités locales le long des voies routières sont devenues non réglementaires. Des solutions alternatives existent afin de signaler les commerces utiles aux usagers en déplacement : la signalisation d'information locale. Celle-ci doit impérativement être portée par un organisme public et doit couvrir son territoire.

Afin de compenser la suppression des publicités, la commune, en adhérent aux différents groupements de commande du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, a effectué une étude consistant à l'élaboration d'un schéma directeur de signalisation. Suite à celui-ci, la phase opérationnelle a été lancée grâce à l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour suivre le chantier de fourniture et pose de signalisation.

Afin de financer ce projet, la commune de Marchastel sollicite des subventions auprès de ses partenaires de la Région et de l'Europe. Le plan de financement est envisagé comme suit :

POSTES DE DÉPENSE

POSTES DE RECETTE

ETUDES	1 500,00 €	Région Occitanie	2 106,61 €
AMO/MOE	1 616,15 €	FEADER demandé	8 135,72 €
FOURNITURE ET POSE	12 427,90 €	Cofinancement privé	2 270,89 €
		Autofinancement	3 030,83 €
TOTAL	15 544,05 €	TOTAL	15 544,05 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- annule et remplace le précédent plan de financement leader
- autorise le Maire à solliciter les partenaires financiers, et en particulier les fonds européens, et à effectuer l'ensemble des démarches liées au programme de signalétique

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 12 septembre 2022
Le Maire

